



BUREAU

Réunion du mardi 8 Février

Procès-Verbal N°543

Présents : H.Giroud-Garampon, JM Boulord, F.Ciceron, M.Mallet, M.Montmayeur, JL.Sozet, T.Truwant, M.Vachetta

.....

Contexte covid 19

Le bureau après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions applicables à compter du 2 février annule la décision du comité directeur du 25 janvier. Les préconisations FFF sont applicables à compter de ce jour.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

A partir de 4 cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,

➤ (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs)

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Pour le football à effectif réduit quel que soit la catégorie le nombre de cas positifs est ramené à 2 cas avérés.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Pour les coupes, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du Mardi 25 Janvier 2022

Au siège du District

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BUOSI - CICERON – COCHARD - DA CUNHA VELOSO – DOUVILLE - HESNI - ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI -MONTMAYEUR – Dr SCELLIER - SOZET – VACHETTA

Excusés : MM. BOULORD - BOURGEOIS -CHASSIGNEU – MONIER -TRUWANT

Assistent : MM SABATINO – CARRETERO

Ordre du Jour

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 22 Octobre 2021
2. Courriers et informations diverses
3. Embauche d'un volontaire en service civique
4. Retour sur l'Assemblée Générale
5. Projet de groupement féminin entre les clubs de l'ASF BOURBRE (Isère) et l'USP (Savoie)
6. Courrier proposition lors d'incident d'indemnité d'arbitrage
7. Mandat pour les appels du Comité de Direction
8. Questions diverses pour le 24/01/2022 au plus tard

Séance ouverte à 18h30

1 Approbation du PV du Comité de Direction du 22 Octobre 2021

Approuvé à l'unanimité

2 Courriers et Informations diverses

Vœux de Mr Noel Le Graet (président de la FFF), Mme Marie Noelle Battistel (Députée de l'Isère), de Mr Jean François Rigaldo et beaucoup d'autres. Remerciements

Informations Diverses

- [Journée nationale des U7/U9 du 11 Juin 2022](#)

Un appel à candidature sera fait le 10 février, les clubs auront jusqu'au 11 Mars pour candidater, la décision sera prise au CD du mois de Mars

- [Finales départementale U13 du 2 Avril 2022](#)

Les clubs souhaitant organiser cette finale départementale, le 2 avril, doivent adresser leur candidature avant le 15 février (date butoir).

- [PPF Féminin U12 à U15](#)

Le 24 février toute la journée.

- [Programme Educatif Fédéral](#)

Un site spécifique a été créé, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante pef.fff.fr

- [Cas Covid](#)

Pour demander le report d'un match, il faut pour

Les seniors, 4 cas covid avérés sur 7 jours glissants

Les U20 à U15, 2 cas covid avérés sur 7 jours glissants

Les jeunes et le foot à 8, 1 cas covid avéré sur 7 jours glissants

Dans tous les cas de figure, un mail avec les justificatifs doit être envoyé sur et exclusivement sur la boîte mail du District (district@isere.fff.fr)

- [Réunion ligue pour l'arbitrage le samedi 29 janvier 2022](#)

Participeront à cette réunion pour le District de l'Isère MM SABATINO, DOUVILLE, VACHETTA et KODJADJANIAN

- [Courrier de Voreppe Futsal](#)

Concernant le retrait de points pour défaut de trésorerie

Le président précise que pour aider les nouveaux clubs, il faudrait que des membres du Comité Directeur rencontrent les membres du bureau de ces nouveaux clubs pour leur expliquer les règlements et répondre à leurs attentes

- [Point sur les Licences](#)

30149 licenciés-ées à ce jour soit 2341 de plus que pour la saison 2020-2021 et 1371 de moins que pour la saison 2019-2020 (année avant covid)

- [Formation foot à l'école les 23 et 24 juin à Crolles](#)
- [Assemblée Générale de la Metrazif le 5 mai 2022](#)

M.MALLET représentera le District de l'Isère

- [Demande de la CDA](#)

M SABATINO propose M CUENOT René comme observateur pour le District de l'Isère

Voté pour à l'unanimité

- [Mail de Laura Compétition concernant MM BEN EL HADJ SALEM ZYED](#)

Pris note de la décision de la CRA concernant la demande de pouvoir candidater au titre d'arbitre de ligue.

- [Informatique et Formation](#)

Pour le firewall, la ligue garde le même prestataire, mais avec un coût moindre que précédemment

Le logiciel OPEN PORTAL sera remplacé par le logiciel YPAREO (coût 360€ /an), MME BELOT ET NICHILLO seront formées sur ce logiciel les 1 et 2 février 2022

Une formation sur les réseaux sociaux sous forme de webinaire se déroulera pour les bénévoles le 7 février de 18h30 à 20h 30, et pour les salariées le 10 février de 9h 30 à 11h30

Les personnes concernées doivent s'inscrire

- [FAFA transport](#)

Trois dossiers Fafa transport ont été déposés auprès de la LAURA Foot, le District attend la réponse de celle-ci

- [Lettre de M. LE GRAET dans le cadre du RSO](#)

Dans le cadre du RSO (Responsabilité Sociale des Organisations) la FFF propose tout au long de l'année 2022 plusieurs actions, le district et les clubs sont invités à se joindre à ces actions s'ils le souhaitent

Exemple d'actions

Le 8 mars : Journée internationale des droits de la femme

Du 21 au 28 mars : semaine d'éducation et d'action contre le racisme

Le 17 mai : journée internationale de la lutte contre l'homophobie

Le 5 juin : journée mondiale de l'environnement

Du 1 au 30 Octobre : octobre rose

Du 1 au 30 Novembre : le mois sans tabac

Le 11 novembre : le bleuet de France

Le 20 novembre : la protection des licenciés

Les 2 et 3 décembre le téléthon

-Formation FIA

La ligue vient de nous informer qu'il n'était pas possible actuellement de faire des formations en présentiel, après un échange avec le Président de la Ligue, il a été décidé de décaler

d'une semaine la formation prévue à MOIDIEU qui se déroulera donc les 12,16 et 26 Février, la formation administrative ayant lieu le 5 Mars

Pour la FIA qui doit se dérouler à SASSENAGE, les dates des 5,12 et 19 mars sont maintenues avec le formation administrative le 26 Mars

-Demande de véhicule

Le district a envoyé un dossier pour obtenir de la région AURA un véhicule 9 places

-Espace Michel MUFFAT JOLLY

L'inauguration de l'espace Michel MUFFAT JOLLY se déroulera le 3 juillet 2022, le déroulement de cette journée vous sera précisé ultérieurement

3 Service Civique

MM TOUIOUAR Abdoullah est employé comme service civique au sein du District de l'Isère depuis le 1er décembre il officie sur la promotion de l'arbitrage, il a donc déjà rencontré 50% des clubs qui sont en infraction avec le statut de l'arbitrage et il fait également des réunions de secteur sur les nouvelles lois du jeu. A partir de début mars, il rejoindra l'équipe technique pour le foot à l'école

4 Retour sur l'Assemblée Générale d'Hiver

RAS

5 Groupement BOURBRE ET GAPS

Lecture par le Président d'un courrier émanant des Présidentes de La BOURBRE et du GAPS

Après discussion le district maintient à l'unanimité sa position favorable à la création d'un groupement basé en Isère

6 Incident indemnités d'arbitrage

Après lecture par le Président des courriers de MM AMARI et DOUVILLE

Une nouvelle procédure sera mise en place lorsque les clubs ne règlent pas le jour du match l'arbitre. Cette procédure s'appliquera à tous sans exception, elle sera transmise au clubs et arbitres dès sa rédaction terminée et validée.

7 Mandat pour les appels du CD

Le comité Directeur donne mandat à MM HESNI, MALLET et VACHETTA pour les appels des sanctions prises par la commission de discipline

8 Questions et Informations Diverses

Dr C.SCELLIER

La commission médicale ne validant plus les sur-classements, et ne faisant plus les visites médicales de mi-saison dans les sections sportives, se pose la question de son utilité

Le docteur propose quelques pistes pour réorienter les missions de cette commission, comme par exemple constituer une liste de médecins pour les visites des arbitres, et peut-être intervenir une heure pendant les stages de formation d'éducateurs

Le comité directeur décide de maintenir cette commission en réorientant ses missions

Le docteur précise qu'il faudra faire un point début février pour tous les arbitres car ils doivent faire une échographie avant la fin du mois de juin

J.L SOZET

Pourquoi Mr SPARAPANO est –il désigné à Domène alors qu'il est licencié dans ce club ?

La commission veillera que cela ne se reproduise pas

Qu'en est-il de l'arbitrage à 3 en seniors D1 ?

Comme convenu, l'arbitrage à 3 en seniors D1 recommencera dès la première journée des matchs retour en seniors D1

Fin de séance à 21h30



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 8 Février 2022

Procès-Verbal N° 543

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90 €

Du 5 Février 2022

CHIRENS U20D2

FORFAIT GENERAL U17

Amende 68 €

Du 3 Février 2022

TIGNIEU U17D3 C

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 6 Février 2022

ST HILAIRE COTE D3 B
BOURG D'OISANS D4 A

ST HILAIRE COTE 2 D5 C
ENT FOOT ETANGS D5 F
VEZERONCE HUERT 2 FEMA8D2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 29 et 30 Janvier 2022

DOMARIN FEMA8D1
BEAUREPAIRE D3 C
VALLEE GRESSE D1 A
VOUREY FEMA11D2
Du 5 et 6 Février 2022
RACHAIS U18FA8D1
GP ARTAS CH ND U20D2B
DOMENE D2 C

TRESORERIE DE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 17 JANVIER 2022

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Le club ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **7 février 2022**

536496 ECHIROLLES SURIEUX

TRESORERIE DE LIGUE

Nous vous informons qu'à partir de ce jour les informations concernant la Trésorerie de Ligue seront consultables exclusivement sur le PV de Ligue.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 08/02//2022 à 18h30

Procès-Verbal N°543

Président : SABATINO Joseph
Présents : KODJAJANIAN Jean Marie - VAGNEUX luc

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

Un rappel concernant les critères pris en compte en fin de saison pour les classements, en plus des notes pratiques.

Présence au stage annuel (**Obligatoire**)

Notes aux différents questionnaires (**Obligatoire**)

Toute absence aux stages sera sanctionnée d'un Malus en fin de saison. (- 0,5).

Absence aux 2 stages (rétrogradation en catégorie inférieure)

Absence deux années consécutives aux deux stages ; La CDA étudiera le dossier de (s) arbitres concernés pour suite à donner.

Toutes Notes inférieures à **12/20** pour le questionnaire maison d'été, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à **10/20** pour le questionnaire du stage, sera sanctionné d'un malus. (-0,3)

Toutes Notes inférieures à **15/30** pour le questionnaire de Noël, sera sanctionné d'un malus. (- 0,3).

Questionnaires non faits entraine une note de **(0)** et sera sanctionné également d'un malus en fin de saison. (-0,5)

Pour Rappel, vous avez des droits mais également des devoirs.

Le corrigé du questionnaire de Noël sera sur le site Fin de semaine

Dans le cas de l'adoption et la mise en application du pass vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés même temporairement par rapport à la date d'application d'en informer obligatoirement par mail leur désignateur dès la connaissance de la

date d'application et de saisir une indisponibilité sur le Portail Des Officiels (ex Mon Compte FFF) qui pourra évoluer ensuite en fonction des directives sanitaires.

Comme vous avez pu suivre les mesures gouvernementales, Le pass vaccinal est de rigueur à compter de ce lundi 24 Janvier.

- **Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.**

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique, et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires.

Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contacter le représentant des arbitres : MR DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF MR TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

TUTORATS

Les Arbitres ayant effectué des tutotats doivent impérativement envoyer leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatif pour vous faire régler.)

BESSAOUD Amar sur SAYER Léa

ARNAUD Vivien : sur AOUAD Mohamed Houssam
 ROUSSILLON Alain sur PIRAS Vanessa
 HAMILA Salem : Sur FARRAJ ALSHOFI Mautasem

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-21 31-09-49	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	tapiajose@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

Liste des Candidats inscrits pour Moidieu

Nom	Prénom
BENGUESMIA	NOREDDINE
BERKATI	ALI
BIREM	BADIS
BIREM	RAYAN
BRUNEL	EMILIE
DJAI	BOUSSAD
DOGAN	GOKAN

FAVERJON	MARCO
FERLET	MAXENCE
FERNANDES	RODRIGUE
FREDJ	EMIR
GOVOU	FELIX
KANDA	GUERSCHOM
KARACA	SEMIH
MUSSARD	THOMAS
NOEL	JORIS
PARIS	MALO
PERRIN	THOMAS
SAIAH	ILYAS
SECER	SINAN
SIDONI	JULIEN
TOUILI	NOAM
USEIN	ALLI

formations : FIA : 12 19 26 Février 2022 (8h30 / 18h00) FA :05/03/2022 (8h30/13h00) Site ; Moidieu Detourbe.

FIA : 5 , 12 , 19 Mars 2022 (8h30 / 18h00) FA 26/03/2022: (8h30/13h00) Site ; District de l'isere

Le pass vaccinal est obligatoire pour les stagiaires

COURRIERS DES ARBITRES

- CHAMMY Chamal : transmis au responsable
- Nasri Riad : Lu et noté merci.
- MOURAD Brioua : La CDA vous convoquera si possible lors de la réunion pleniere du mois d'avril .

NOTE AUX ARBITRES

Lorsque vous êtes indisponible hors délai , en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Important :

Les Arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur.

Les jeunes arbitres disponibles le dimanche ,en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

Il est demandé aux arbitres de ne plus appeler le district pour les paiements mensuels qui sont effectués le 10 de chaque mois.

Si toutefois passée une date de 7 jours (vers le 17 du mois pare exemple), vous n'avez toujours pas été réglé, appeler le secrétariat du district à ce moment là pour régularisation.

Les clubs nous font remonter que beaucoup d'arbitres ne sont pas joignables.**Vous devez impérativement envoyer à vos clubs un numéro de téléphone en mode difusable .**

Merci aux clubs de faire le nécessaire.

Un club doit pouvoir vous joindre en toutes circonstances

COURRIERS CLUB

Absences D'Arbitres : FC LIERS , U NORD ISERE, Enquête en cours

Demande D'Arbitres : As CESSIEU (Féminines) Transmis au responsable et satisfaction vous sera donnée suivant disponibilité.

RAPPEL AUX CLUBS

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs**

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.
-

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

mardi 8 février 2022

Procès-Verbal N°543

Président : CICERON Fabien Portable : 06 33 54 57 25
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan
Absents : HESNI Mohamed, AGACI Franck

.....

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Mesures COVID pour les délégués

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciations sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification du pass vaccinal auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match.**

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **Certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **Certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- **Certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser **un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février** pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 5 ET 6 FEVRIER 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1 POULE A	VALLEE GRESSE 2	EYBENS 2	DUTCKOWSKI YOHAN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	ST CASSIEN	ASIEG	BOULORD JEAN MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	JARRIE CHAMP	FORMAFOOT	DIASPARRA GUILLAUME	CAISSE DE PEREQUATION
U18 FEMINININE A 8	GUC	USVO	LAZAAR SAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS

WEEK END DU 12 ET 13 FEVRIER 2022				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1 POULE A	VILLENEUVE	LA MURETTE	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AU CLUB DE VILLENEUVE
SENIORS D1 POULE A	ST ANDRE GAZ	FC2A	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	ST MARTIN D HERES 2	RIVES	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	ISLE D ABEAU	NOYAREY	BLANCHEFLEUR BERNARD	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE C	CORBELIN	CREYS MORESTEL	LAZAAR SAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE C	COLLINES	DOMENE	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE B	BEAUCROISSANT	2 ROCHERS	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION

<i>SENIORS D3 POULE C</i>	<i>VALLEE HEIN</i>	<i>VAREZE 2</i>	<i>BOULORD JM</i>	<i>CAISSE DE PEREQUATION</i>
<i>SENIORS D4 POULE A</i>	<i>TUNISIENS 2</i>	<i>CLAIX</i>	<i>SOUDANI HAMID</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS D4 POULE D</i>	<i>ST QUENTIN FALLAVIER</i>	<i>CASSOLARD PASSAGEOIS</i>	<i>CICERON FABIEN</i>	<i>FRAIS AU CLUB DE CASSOLARD</i>
<i>SENIORS D4 POULE E</i>	<i>AGNIN</i>	<i>LAUZES 2</i>	<i>GIRARD VEYRET NORBERT</i>	<i>FRAIS AU CLUB DE LAUZES</i>



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 08 Fevrier 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 543

Président : M. Mallet
Présent : M Montmayer
Excusés : J.P Bert ; F Agaci

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 Mars 2022, les informations nécessaires leur ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer à remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 542 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizannes ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Cvl 38 ; Ent Gresivaudan ; Flachères ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenières ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; St Simeon Bressieux ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Claix ; Cremieu ; Eyzin Pinet ; Fc2A ; Villefontaine

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du 8 Février 2022

Procès-verbal n ° 543

Président : Jacques Issartel

Présent : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : O ST MARCELLIN, GT LA SAVOYARDE, G A P S, GT A C N D , AIX, DOMARIN, GT NIVOLAS ST C, GT HAUTE COMBE, VEZERONCE HUERT, ESTRABLIN, RACHAIS, NIVOLET

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

Se reporter au PV de Bureau n°543

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie.

CHAMPIONNAT A 11

D 1 VER SAU- FF ECHIROLLES le 20 Février

COUPE U15

1^e Tour Poule B

NIVOLET – ST PIERRE SPORT se jouera le 12 Février à 10 h stade des Barillette

COUPE U 18

1^e tour : G A P S – FF ECHIROLLES reporté au 12 Février

FESTIVAL U 13

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes :

EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST C, G F 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VALLOIRE, BOURGOIN,

Le Président
J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 08 février 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 543

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CARNET NOIR

Tous les membres de la Commission Foot en Semaine et Entreprise présentent leurs très sincères condoléances à Élisabeth BELOT à la suite du décès de sa maman.

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

101. Abbaye : noté (match de coupe vs Métropolitains). Accords clubs et CFSE pour report du match à une date ultérieure. Match reporté au 14/02/2022.

102. Mairie de Sassenage : noté (indisponibilité terrain 04-07/02/2022).

103. FC Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (saisie score).

104. Deux Rochers 2 : noté (FM).

105 et 106. GSE : noté (match vs ASPTT 2 ST).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T04. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 21/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

T03. Air Liquide – GSE.

Lundi 28/02/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ01. GSE – CEA Grenoble.

Lundi 14/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 14/02/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ09. GSE – Air Liquide.

Lundi 21/02/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

En prévision des 2^{èmes} phases des championnats D2 et des 1/4 de finale des coupes, certaines équipes pourront être amenées à disputer 2 matches par semaine (lundi et mercredi, lundi et jeudi, ou mardi et jeudi). Pour ces mêmes raisons, la CFSE autorise l'inversion des matches, dirigeants vous contacter: Rectifier la date initiale du match (jeudi sur les feuilles de match) si celle-ci ne correspond pas à la date réelle de la rencontre.

Rappel : Toutes les équipes auront joué 4 matches avant les quarts de finale. Les matches programmés contre les équipes ASPTT 3 Sifac, Saint-Paul-de-Varces et Umicore ne sont pas comptabilisés.

Le tirage au sort des 1/4 de finale (coupe de l'Isère et coupe repêchage) aura lieu mardi 1^{er} mars 2022, les matches se dérouleront semaine du 14-17/03/2022.

9 résultats non parvenus à ce jour (certains matches se disputent du 07 au 17/02/2022) :

Champagnier 1 - Jarrie-Champ 2 (T05), Fontaine Les Îles - Jarrie-Champ 2 (T07), Poisat - Champagnier 2 (T07), Rachais 1 - Brézins (T07), Abbaye - Métropolitains (T08), Deux Rochers 2 - Villeneuve (T08), Jarrie-Champ 1 - Champagnier 1 (T08), Métropolitains - Saint-Georges-de-Commiers (T08), Turcs de Grenoble - Rachais 2 (T08).

Résultats : si matches joués faire parvenir les feuilles de match, sinon jouer avant le 24/02/2022.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/02/2022

T08. Abbaye – Métropolitains.

T08. Jarrie-Champ 1 – Champagnier 1.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard, possibilité de jouer semaines du 14 au 24/02/2022

J01. Biliou – Métropolitains.

J05. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

J05. Saint-Martin d'Uriage – Biliou.

J07. Biliou – Abbaye.

J07. Saint-Martin d'Uriage – Fasson.

J08. Deux Rochers 1 – Métropolitains.

J08. Fasson – Abbaye.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer 10/02/2022

Poule A, RJ07. Villeneuve – Rachais 2.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/02/2022

Poule A, RJ03. Champagnier 1 – Deux Rochers 2.

Poule A, RJ06. Rachais 2 – Brézins.

Matches en retard, à jouer semaines du 14 au 24/02/2022

Poule B, RJ02. Touvet-Terrasse – Rachais 1.

Poule B, RJ03. Turcs de Grenoble – Touvet-Terrasse.

Poule B, RJ05. Touvet-Terrasse – Champagnier 2.

Poule B, RJ07. FCVBG – Touvet-Terrasse.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/02/2022

Poule A, RJ07. Champagnier 1 – Brézins.

2^{ème} Phase

Les 3 premiers de chaque poule joueront en poule « Accession » (poule 1), les 4 suivants joueront en poule 2. La 2^{ème} phase débutera la semaine du 28/02-03/03/2022.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 08 FEVRIER 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°543

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe
Excusé : SUEUR Pierre

.....

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

Futsal Club United : Lu et noté.

Rappel :

Pour tout changement de jour ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleur lisibilité du classement.

COVID: Consulter "synthèse protocole 03 janvier 2022" sur la page d'accueil du DIF pour connaître les conditions de report d'une rencontre.

Coupe départementale Futsal U13; U15; U17 et Féminines (sous réserve des conditions sanitaires du moment) :

Ouverture des inscriptions pour les clubs de foot libre.

U13 : Académie des collines : 2 équipes.

USVO : 5 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Futsall des Géants : 2 équipes.

Vallée du Guiers : 2 équipes.

U15 : USVO : 2 équipes.

AS Vézeronce-huert : 2 équipes.
Futsall des Géants : 1 équipe.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 1 équipe.

U17 : US La Murette : 4 équipes.
USVO : 2 équipes.
Vie et Partage : 1 équipe.
Vallée du Guiers : 2 équipes.
FC Allobroges Asafia : 1 équipe.

Féminines Séniors :

US La Murette : 1 équipe.
AS Vézeronce-huert : 2 équipes.

Si des clubs ont la possibilité d'avoir un prêt de gymnase pour l'organisation de nos coupes, merci de vous mettre en relation avec la Commission Futsal.

Le FUN FUTSAL pour les équipes de U15 D1 est également reconduit cette saison.

1° journée de championnat D1 Futsal:

Académie des collines / Espoir Futsal 38 :

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

8° journée de championnat D1 Futsal (du 10/01 au 16/01/22):

Futsall des géants 2 / Futsal club United : Le mercredi 02/03/22 à 20h30 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble1 / Mistral Grenoble 2 : Le vendredi date à définir à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Merci de trouver rapidement des dates pour rattraper ces rencontres et de les communiquer à la Commission Futsal.

6° journée de championnat D1 Futsal (du 31/01 au 06/02/22):

Futsal Pont de Claix / Futsal club United : Le lundi 28/02/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Mistral Grenoble 2 / Vie et Partage 2 : Le vendredi 11/03/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

11° journée de championnat D1 Futsal (du 07/02 au 13/02/22):

Mistral Grenoble 1 / Académie des Collines : Le vendredi 11/02/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal Picasso : Le samedi 12/02/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble)

Futsal club United / Espoir Futsal 38 : Le dimanche 13/02/22 à 18h00 (gymnase des collines, Chirens).

Futsal Voreppe / FC Voironnais : Reporté.

4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22):

Académie des Collines / Futsal Pont de Claix : Le dimanche 20/02/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

Espoir Futsal 38 / Futsall des géants 2 : Le samedi 19/02/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 19/02/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

12° journée de championnat D1 Futsal (du 28/02 au 06/03/22):

Académie des Collines / Mistral Grenoble 2 : Le dimanche 06/03/22 à 18h00 (gymnase georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Vie et Partage 2 : Le samedi 05/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Voreppe : Le dimanche 06/03/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

13° journée de championnat D1 Futsal (du 07/03 au 13/03/22):

Futsal Picasso / Mistral Grenoble 1 : Le vendredi 11/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal club United / Académie des Collines : Le samedi 12/03/22 à 19h00 (gymnase des collines, Chirens).

2° journée de championnat D1 Futsal (du 14/03/22 au 20/03/22):

Futsal Picasso / Futsal Pont de Claix : Le vendredi 18/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble 2 / Futsal Voreppe : Le vendredi 18/02/22 à 20h30 (gymnase Ampert, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal club United : Le samedi 19/03/22 à 17h00 (gymnase Croix de verrine, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / FC Voironnais : Le samedi 19/03/22 à 15h00 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 8 Février 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 543

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO

UTILISATEURS F.M.I. : Pensez changer votre mot de passe

Qualification de joueur - Match remis – Match à rejouer

Article - 120 des R.G de la F.F.F.

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer (**Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité**).

- à la date réelle du match, en cas de match remis (**un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule**).

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

F.M.I. : MODIFICATION de SCORE

• ST HILAIRE de LA COTE / LIERS : U17 – D3 – POULE D

Courriel du club de ST HILAIRE de la COTE précisant que le score est de 3 à 2 pour LIERS et non 3 à 2 pour ST HILAIRE DE LA COTE

ST HILAIRE de la COTE : 2 (deux) buts

LIERS : 3 (trois) buts

- **FC CANTON de VINAY / RO-CLAIX : U17 – D3 – POULE D**

Courriel de VINAY précisant que le score est de 5 à 1 pour FC CANTON de VINAY et non pour RO-CLAIX
FC CANTON de VINAY : 5 (cinq) buts
RO-CLAIX : 1 (un) but

EVOCATION

N° 17 : ST MAURICE EXIL / FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : D1 - POULE B - Match du 29/01/2022

Courriel du club de FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE du lundi 24/ 01/2022.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de ST MAURICE EXIL une demande d'évocation du club de FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE sur la participation des joueurs :

ILGHET Kamil, licence n° 2546199141 et HAMZA Mokrane, licence n° 2538655326

susceptibles d'avoir participé à la rencontre en état de suspension lors du match.

La Commission des Règlements demande au club de ST MAURICE EXIL de lui faire part de ses observations avant le 07 / 02 / 2022, délai de rigueur.

Décision

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF et en ayant fait communication au club de SAINT MAURICE L'EXIL afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 03/02/2022.

Considérant ce qui suit :

- La décision en date du 05/01/2022 de la Commission de Discipline qui a suspendu le joueur ILGHET KAMIL, licence n° 2546199141, de 1 match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 12/01//2022 et le joueur HAMZA Mokrane, licence n° 2538655326 suspendu en date du 12/01/2022 pour 1 match suite à 3 avertissements.
- L'art 226 des R.G. de la F.F.F. – purge d'une suspension :

« 1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».

- Ces joueurs devaient purger leur suspension le 29/01/2021.
- En application de l'art. 226.8 des R.G.de la FFF : *« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ces joueurs encourent néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».*
- Les joueurs HAMZA Mokrane ILGHET KAMIL, licence n°2546199141 et HAMZA Mokrane, licence n°2538655326 ne pouvaient pas participer à la rencontre.

Par ces motifs :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de SAINT MAURICE L'EXIL pour en reporter le bénéfice au club de FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE,

SAINT MAURICE L'EXIL : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

- La Commission des Règlements inflige une suspension de 1 match ferme au joueur ILGHET KAMIL licence n° 2546199141 avec prise d'effet au lundi 14/02/2022 pour avoir participé à une rencontre en état de suspension.

- La Commission des Règlements inflige une suspension de 1 match ferme au joueur HAMZA Mokrane licence 2538655326 avec prise d'effet au lundi 14/02/2022 pour avoir participé à une rencontre en état de suspension.
- La Commission des Règlements inflige une amende de (107€ X 2) = 214 € au club de SAINT MAURICE L'EXIL pour avoir fait jouer deux joueurs suspendus.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 18 : CASSOLARD / RUY-MONTCEAU 2 – SENIORS - D4 – POULE D – Match du 23/01/2022

Courriel du club de CASSOLARD PASSAGEOIS du lundi 24/ 01/2022.

Le club a écrit : " Réserve d'après match :

Je soussigné Knook François capitaine de L'Union Cassolards Passageois (553629) pose des réserves sur les joueurs :

- Mancipoz Benjamin n° 2543845768,
- Rodriguez Antunes Jean-Pierre n°2543991747,
- Nguyen Hoang Thai Corentin n°2543912455,
- Teixeira Luigi n°2543261084 et
- Charvet Dylan n°2508673828

pour le motif suivant : ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure du club.

Cette équipe ne jouant pas ce jour, aucun joueur ne peut redescendre en équipe inférieure."

La Commission des Règlements demande au club de **RUY-MONTCEAU** de lui faire part de ses observations avant le 07 / 02 / 2022, délai de rigueur.

Décision

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de CASSOLARD-PASSAGEOIS, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la F.F.F. et en ayant fait communication au club de RUY-MONTCEAU afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait par courriel, le 03/02/2022.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de RUY-MONTCEAU évoluant en D2, POULE B,
- La dernière rencontre officielle contre LA SURE a eu lieu le 19/12/2021.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'après- match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°23 : ECHIROLLES FC 2 / CROLLES FC 1 – U15 - D1 - Match du 05/02/2022

Le club de CROLLES a écrit " Je soussigné(e) GRATTARD CYRIL licence n° 2510472807, dirigeant responsable du club F.C. CROLLES BERNIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. D'ECHIROLLES, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. D'ECHIROLLES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain".

Le club de CROLLES a appuyé sa réserve par courriel le 07/02/2022

Décision

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de FC CROLLES BERNIN, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de FC ECHIROLLES
- Les dernières rencontres officielles (U15-R1 et U14-R1) contre AS MONTCHAT LYON ont eu lieu le 12/12/2021.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°22 : TULLINS 2 / LA MURETTE 3 : SENIORS – D5 - POULE B – MATCH DU 23/01//2022.

Le club de la MURETTE a écrit " Je soussigné(e) BOUFFAR ROUPE Jehan, licence n° 2598622707 Capitaine du club U.S. LA MURETTE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.S. TULLINS FURES, pour le motif suivant : des joueurs du club A.S. TULLINS FURES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) BOUFFAR ROUPE Jehan, licence n° 2598622707 Capitaine du club U.S. LA MURETTE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.S. TULLINS FURES, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club A.S. TULLINS FURES (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)".

Le club de LA MURETTE a appuyé sa réserve par courriel le 23/01/2022

Décision

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA MURETTE 3 pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de TULLINS 1, évoluant en D2, Poule B
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football : 1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 7 matchs.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de TULLINS 1, évoluant en D2, Poule B
- La dernière rencontre officielle contre SEYSSINS 2 a eu lieu le 05/12/2021.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette les réserves d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 08 FEVRIER 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°543

Président : Michel Vachetta

Présents: Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal, Daniel Guillard, Amar Remli.

Excusés : Mathieu Saubin.

INFORMATIONS

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période ROUGE.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé début septembre 2021, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

RAPPEL : Terrains impraticables.

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux du district concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre, ...).

Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer, **voire l'annulation de toutes les coupes.**

Michel VACHETTA.

U10 / U11

Les demandes pour les plateaux du printemps sont closes.

U13

Challenge Festival National : les quatre plateaux non disputés sont programmés le 12/02/22.

MATCHS à JOUER IMPERATIVEMENT pour cause de planning.

Challenge Isère : Tour N° 2 : Les cinq rencontres de ce tour reprogrammées le 29 Janvier 2022 sont à rattraper le 12 Février 2022.

MATCHS à JOUER IMPERATIVEMENT pour cause de planning.

Tour N°3 : Du fait qu'un certain nombre de matchs du tour précédent ont été disputés le 29 Janvier, cela a permis la programmation d'autres rencontres pour le 26/02/2022.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Le calendrier paraîtra sur le site la semaine prochaine.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15

Club de Sassenage : les clubs éliminés en coupe Pierre DUBOIS ne sont pas remis en Coupe A.Dominguez.

Merci de consulter la programmation des matchs en retard sur le site (reprogrammation du 12/02 19/02 et 26/02) ainsi que la reprogrammation de la journée du 05/02.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Merci de consulter la programmation des matchs en retard sur le site (reprogrammation du 12/02 19/02 et 26/02) ainsi que la reprogrammation de la journée du 05/02.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Le tirage au sort de la Coupe sera en ligne sur le site du district fin de semaine.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

ATTENTION :

Pour que les matchs aller ne se disputent pas au milieu des matchs retour, la commission a décidé de programmer le match aller ST ANDRE LE GAZ / FC2A du dimanche 06 Février 2022 AU DIMANCHE 13/02/2022 à 15h00.

Par conséquent les 1^{er} match retour BALMES NORD ISERE / FC2A et ST ANDRE LE GAZ /GIERES SONT REPORTEES à une date ultérieure.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

Le tirage intégral des coupes Fabrice MARCHIOL et Lucien GROS BALTHAZARD a été effectué par Mme Aline BLANC et Daniel HUGO le mardi 1^{er} février 2022.

VETERANS

Le tirage au sort de la Coupe à 8 Vétérans Grenoble sera en ligne sur le site du district en fin de semaine.

Un tour de cadrage est prévu le 18/02/2022 pour le secteur Nord Isère.

Consulter le site du district pour les rencontres.

Responsable : Amar Remli.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 18 février 2022 au lundi 21 février 2022

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 20 février 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

US ABBAYE/FC MOIRANS à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 20 février 2022

Match Cp de l'Isère Seniors

FC2A 2/ST CHABONS 2 à 15h00

lundi 21 février 2022

Match Foot Entreprise à 11

GSE/AIR LIQUIDE à 20h00